



Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 8 juillet 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 1 689 862 (11974-11976, chemin de la Rivière-du-Nord) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 54-05-2019)

Demande numéro 2019-031, formulée le 23 avril 2019, par « Jérémie Chevrier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot (6 315 433) ayant une largeur de 31,12 mètres, alors que le règlement de lotissement U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi.

Lot 1 689 862 (11974-11976, chemin de la Rivière-du-Nord) secteur de Mirabel-en-Haut, (résolution CCU numéro 55-05-2019)

Demande numéro 2019-032, formulée le 23 avril 2019, par « Jérémie Chevrier », ayant pour effet de permettre la création d'un lot (6 315 432) ayant une largeur de 29,11 mètres, alors que le règlement de lotissement U-2301 exige une largeur minimale de 45 mètres pour un lot non riverain et non desservi.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 5 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate